



Les enjeux et déroulement de la formation au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable (pour une très grande partie des jeunes de notre société). Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques (dématérialisé) et pratiques, individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre enseignant vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Les conditions de passage des épreuves de l'examen au permis B

L'examen théorique

La formation théorique sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. L'examen se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant la somme de 30€.

Le résultat est communiqué par mail dans la journée.

L'examen pratique

L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluses. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en ville que hors agglomération.

Depuis un arrêté du 19 février 2010, l'examineur appréciera désormais votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- La connaissance et l'utilisation des commandes
- La prise d'information
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- L'application de la réglementation
- La communication avec les autres usagers
- Le partage de la chaussée
- Le respect des distances de sécurité

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat. Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 31. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Il sera demandé au candidat de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire définis au préalable par l'examineur.

Lors d'un arrêt librement choisi par l'examineur, celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule. Le candidat doit également répondre à une question sur la sécurité routière et une question sur les notions élémentaires de premiers secours. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse.

Une manœuvre doit être effectuée par le candidat. Il peut s'agir des manœuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour.... La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat.

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus cas de réussite à l'examen. Lorsque le candidat est reçu, le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) tient lieu de permis de conduire pendant une durée de quatre mois à compter de la date de l'épreuve.

Ce document doit ainsi être présenté aux forces de l'ordre en cas de contrôle. Le simple CEPC ne vous permet de conduire qu'en France. Au cours de ce délai de quatre mois, le conducteur doit faire sa demande de permis auprès d'ANTS pour obtenir ton titre définitif sauf s'il a signé un mandat laissant pouvoir à son auto-école.